



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Séjour Londres – participation des familles

DEL-2014-020

Numéro de la délibération : 2014/020

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétence, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 10/02/2014

Date de convocation du conseil : 04/02/2014

Date d'affichage de la convocation : 04/02/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL.

Étaient représentées : Mme Sylviane LE PAVEC par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Laëtitia LE DOARÉ par M. Christophe MARCHAND.

Étaient absents : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Alain GAINCHE, Mme Nicole ROUILLARD.

Séjour Londres – participation des familles

Rapport de Nelly Burlot

Dans le cadre des missions de l'animation jeunesse, un séjour à Londres est programmé pour 15 jeunes de 14 à 18 ans du 28 février au 7 mars 2014.

Les jeunes se sont investis dans la préparation de ce séjour et ont organisé des actions pour contribuer à son financement (participation aux animations de l'UCIAP, ventes de gâteaux et porte-clefs).

La découverte culturelle constituera le programme essentiel de ce projet; l'utilisation des transports en commun et les déplacements à pied favoriseront l'autonomie du groupe et enrichira la dimension sociale et linguistique de ce voyage.

Le montant de la participation des familles est fixé à 265,20 euros par jeune. Ce tarif est applicable pour les pontivyens; pour les jeunes des communes extérieures, une majoration de 20 % sera demandée.

Nous vous proposons :

- De donner un avis favorable à ce projet.
- De fixer les participations familiales telles que définies ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 février 2014

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**